



Comment faire pour une dette SFR

Par **acacias62**, le **09/12/2016 à 16:12**

Bonjour,rnrnj'ai reçu en septembre une lettre d'huissier m'informent que je devais 65 euro à SFR pour une ligne que je n'ai plus depuis juillet 2015.Je demande à l'huissier à quoi cela correspond ils me disent que je dois payé un point c'est tout,j ai envoyé un courrier à SFR mais pas réponse à ce jours.Aujourd'hui je reçois un nouveau courrier de l'huissier me signalant son passage le 16 décembre prochain ,j'aimerais savoir se que je dois faire .rnrnCDR ISABELLE

Par **amajuris**, le **09/12/2016 à 17:37**

bonjour,rnsi vous n'êtes pas d'accord avec cette dette, vous ne payez rien, vous ne reconnaissez rien.rnsans titre exécutoire, généralement un jugement, un huissier de justice, ne peut agir qu'à titre amiable et ne dispose d'aucun pouvoir contre vous, il agit comme une société de recouvrement, en particulier, il ne peut pas effectuer de saisie, il peut vous faire peur et vous harceler.rnsalutations

Par **acacias62**, le **09/12/2016 à 19:56**

Bonsoir,merci pour votre réponse ,mais je fais quoi je les appels ou les laisse venir sachant que je travail et ne serait donc pas la.rnrnCdr isabelle